

Mémoire concernant le chômage au gouvernement du Québec

Service de recherches

Jean-Réal Cardin

Volume 17, Number 1, January 1962

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1021653ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1021653ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Cardin, J.-R. (1962). Mémoire concernant le chômage au gouvernement du Québec : service de recherches. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 17(1), 59–62. <https://doi.org/10.7202/1021653ar>

COMMENTAIRES

Mémoire concernant le chômage au gouvernement du Québec : Service de recherches

JEAN-RÉAL CARDIN

Le 15 janvier 1962, six des plus importantes associations du Québec présentaient au gouvernement Lesage un mémoire conjoint le priant instamment de créer un service de recherches sur les caractéristiques de l'emploi.

Afin d'avoir une idée plus juste de l'éventail d'intérêts représentés à cette occasion, soulignons que les associations en question étaient les suivantes: L'Association professionnelle des Industriels, la Chambre de Commerce de la province de Québec, la Confédération des syndicats nationaux, le Conseil de la Coopération, la Fédération des Travailleurs du Québec, et l'Union catholique des cultivateurs.

L'objet d'un tel service de recherches serait de faire, à périodes fixes, des sondages dans toutes les régions de la province en vue de compiler des données statistiques établissant, en autres choses:

- 1) le nombre des chômeurs;
- 2) l'âge moyen, la catégorie d'âge et le sexe des chômeurs;
- 3) la durée moyenne des périodes de chômage et les catégories de chômeurs quant à la durée du chômage;
- 4) les industries et professions où se situe le chômage;
- 5) les obligations familiales des chômeurs;
- 6) le niveau de scolarité des chômeurs;
- 7) les moyens de subsistance des chômeurs qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage.

Les délégués des associations sus-mentionnées ont aussi suggéré qu'un tel service gouvernemental pourrait procéder lui-même aux enquêtes ou les confier aux municipalités ou aux universités qui accepteraient d'entreprendre elles-mêmes ce travail sous la surveillance du gouvernement.

Ce qui peut frapper l'observateur à l'occasion d'une telle démarche, ce n'est pas tant l'ordre des problèmes qui font l'objet du mémoire — le chômage et les moyens d'y remédier — que la représentation, dans une délégation conjointe, d'associations représentant des intérêts aussi diversifiés, et même jusqu'à un certain point, aussi opposés que le patronat et les syndicats, les chambres de commerce, et les coopératives, les groupes industriels et les fermiers.

C'est bien, à notre avis, une des toutes premières manifestations de solidarité officielle et d'initiative libre de la part d'un aussi grand nombre d'organisations sociales chez nous lesquelles, laissant pour une fois, leurs problèmes particuliers et les facteurs d'antagonisme susceptibles de les opposer les unes aux autres, se réunissent afin de présenter un front commun face à l'autorité gouvernementale.

Nous croyons, pour notre part, que cette action concertée de nos principaux corps intermédiaires s'inscrit dans le grand mouvement de déblocage psychologique amorcé depuis environ trois ans au cours duquel nous avons assisté à la résurrection du Conseil supérieur du Travail, à la création du Conseil d'orientation économique, à la revalorisation des services des différents ministères ayant affaire à l'organisation économique et sociale du Québec, enfin, à la volonté clairement exprimée et répétée des pouvoirs publics de tenir compte et même de solliciter à l'occasion, l'opinion et les suggestions des groupes d'intérêts organisés chez nous.

Pour avoir nous-mêmes participé l'année dernière aux réunions préliminaires qui ont abouti à cette démarche conjointe récente, nous pouvons préciser qu'une telle collaboration n'est pas le fruit d'une génération spontanée mais qu'elle est plutôt le fait d'une volonté commune et bien arrêtée, chez les responsables des diverses associations, de transcender leurs problèmes propres et les intérêts qui les divisent d'une façon fonctionnelle et immédiate, afin de réaliser un certain accord minimum sur les objectifs sociaux à l'accomplissement desquels toutes ont un intérêt vital et partagé.

On peut voir là à notre avis, un indice sûr de la possibilité dans une économie libre, où les différents intérêts ont le droit de s'organiser et de se concurrencer en toute liberté, une collaboration dans l'émulation, des agents de l'économie qui pourra mener éventuellement à la création de formules encore plus vastes et positives d'action concertée au moyen desquelles les groupes d'intérêts particuliers régleront leurs propres rapports entre eux et serviront d'agents actifs de représentation vis-à-vis les pouvoirs publics. Il faut se réjouir de l'amorce d'un tel mouvement que constitue la présentation du mémoire conjoint dont nous avons esquissé les principales demandes au début de ce commentaire.

Justement, pour revenir à l'objet de ce mémoire, nous croyons que l'initiative est heureuse de demander au gouvernement la création d'un bureau de recherches sur les caractéristiques de l'emploi dans la province.

En fait, c'est que le chômage est présentement au coeur des préoccupations sociales chez nous. Il n'est pas de jour qui passe sans que nous entendions quelques remarques, certains chiffres, diverses doléances, émanant de différents milieux, relativement au problème chronique du chômage.

La difficulté, c'est que si nous en parlons beaucoup, peu de choses semblent être faites, ou semblent pouvoir être faites à ce sujet dans la conjoncture présente. Pourtant des centaines de mille individus et leurs familles sont aux prises avec les problèmes que le chômage crée dans plusieurs secteurs industriels. Nous assistons comme impuissants devant un phénomène qui semble, et qui malheureusement, à notre avis est inhérent, au système économique qui est le nôtre. En effet, beaucoup de gens, beaucoup d'organismes, les gouvernements y compris, parlent du chômage et déplorent les ravages de tous ordres qu'il fait dans la communauté; beaucoup proclament à grands cris l'urgence de la situation dans laquelle se trouvent jetés les familles des sans travail, surtout ceux dont les prestations sont épuisées; mais encore une fois, très peu savent en fait l'a.b.c. du pourquoi et du comment, d'un tel phénomène, par quel bout en entreprendre la résorption, et dans quelle mesure l'action la plus efficace possible pourra y remédier. Au risque d'en scandaliser plusieurs, nous sommes d'avis qu'un certain chômage chronique est congénital à une économie libre parce qu'il est tout simplement impossible qu'une telle économie, sans violenter les libertés qui la fondent, puisse à chaque moment donné, réaliser en son sein un plein emploi absolu sans égard aux variations continues affectant l'offre et la demande de main-d'oeuvre sur les marchés du travail.

Ceci ne veut pas dire toutefois que rien ne doit être fait afin d'amortir autant que possible et de minimiser en quelque sorte les causes et les effets du chômage chez nous.

A cet effet, nous jugeons la démarche des agents de l'économie comme étant quelque chose de constructif, car les six associations dans leur mémoire, désirent que les pouvoirs publics aillent au fond du problème à l'aide d'enquêtes précises susceptibles de déceler les causes fondamentales du chômage et de caractériser les secteurs particuliers à la fois quant aux régions les plus touchées et aux groupes de travailleurs affectés.

La collectivité, ainsi munie de connaissances précises, pourrait sûrement mettre en oeuvre avec plus de lumière, les moyens de planification générale et régionale propres à résoudre de la façon la plus efficace possible cet apparent paradoxe du manque d'emplois disponibles dans une économie saine par ailleurs.

Nous devons noter aussi que la proposition des six associations ne s'arrête pas à considérer l'aspect négatif du problème; elle vise, non seulement la prévention ou la résorption du chômage, mais encore l'ensemble des caractéristiques de l'emploi et demande aux pouvoirs publics que le service qui serait éventuellement créé, étudie périodiquement la situation et les exigences futures de l'emploi en tenant compte des changements technologiques et structurels de l'économie de la province. C'est ici que l'utilité permanente et réelle d'un tel service apparaît, car les données qu'il fournirait au Conseil d'orientation économique serviraient essentiellement aux objectifs de planification de ce dernier.

Disons en terminant que, bien que le gouvernement fédéral, par le truchement de son bureau de la statistique, fasse des relevés mensuels de la main-d'oeuvre à travers l'ensemble du pays, les données ainsi recueillies par voie d'échantillonnage ne couvrent pas certains éléments essentiels de la situation et sur lesquels insiste le mémoire avec raison; de plus, les relevés fédéraux de la main-d'oeuvre nous arrivent en général trop tard pour qu'ils puissent être réellement utiles au moment où nous les recevons.

Enfin, il importe au plus haut point que l'Etat du Québec, état industriel, dispose d'un service de statistiques de l'emploi qui lui soit propre et tienne compte des caractéristiques de sa population.

Des sources statistiques suffisantes, bien faites, et accessibles aux chercheurs en économie, en relations industrielles et en sociologie, s'imposent chez nous, car ce sont les instruments de base à l'aide desquels les diverses disciplines sociales pourront réellement entreprendre des études sérieuses et bien documentées sur notre milieu industriel. La création d'un service, tel que celui demandé dans le mémoire conjoint, s'impose pour le plus grand bien, et de la population en général, et pour les chercheurs dans nos Universités. Nous ne pouvons que louer les associations qui en ont fait la demande.

Les nouveaux pouvoirs de la C.R.O. en matière de renvoi pour activité syndicale et les tribunaux du travail

MARIE-LOUIS BEAULIEU, C.R.

Il n'y a à peu près pas de fascicule des Rapports officiels ou de la Revue légale qui ne nous apporte des jugements ou des arrêts sur le droit du travail, rendus soit par les tribunaux judiciaires soit par les conseils d'arbitrage. Si notre droit législatif ouvrier est en assez mauvais état à cause d'une sorte d'immobilisme que beaucoup de spécialistes de ce droit et de dirigeants de relations patronales-ouvrières préféreraient à des interventions du législateur d'avant 1960, notre droit judiciaire dans ce domaine s'enrichit tous les ans d'une façon appréciable. Ce double phénomène, donne à notre droit ouvrier des tendances contraires à celles qui caractérisent ce droit dans la plupart des pays. Ainsi, notre droit du travail se dégage peu des cadres et des notions du droit civil antérieurs à la législation ouvrière; les principes à la base des droits individuels occupent une place qui rend presque illusoire les droits collectifs. Il ne peut en être autrement puisque ce sont en bonne partie nos juges de droit civil qui écrivent le droit ouvrier. Quant aux concepts juridiques nouveaux que nous trouvons dans les décisions arbitrales, on sait le peu de cas que les juges des tribunaux ordinaires